

TRAIL LOIRE & VIGNES

Dimanche 1^{er} septembre 2019

Départ Place du Hardas à Juigné sur Loire



1/ -Dates et horaires :

Date : Dimanche 1^{er} septembre 2019

Programme :

- Départ du 36 kms à 8h
- Départ du 18 kms à 8h45
- Départ du 9 kms à 11h
- Départ des courses enfants à 12h15 et 12h25

TEMPS LIMITÉ : Les participants disposent d'un horaire limite pour terminer le parcours. Il est fixé à 13h pour le parcours de 36 kms. Les coureurs qui ne peuvent terminer dans les délais devront remettre leur dossard à l'organisation et emprunter les voies de retour balisées (ou seront reconduit par le dossard balai). Une barrière intermédiaire sera fixée à 12h au domaine de Gagnebert au km 30 environ du parcours 36 kms. En cas de poursuite du parcours, le coureur le fait sous sa propre responsabilité.

2/ – ORGANISATION :

Le Trail Loire & Vignes est organisé par l'association Loire& Vignes en collaboration avec la commune des Garennes sur Loire.

www.loireetvignes.fr

Grand Rue, Mairie de Juigné, 49610 Juigné sur Loire

3/ – PARCOURS :

Le Trail Loire & Vignes est une course à pied qui se déroule en majorité sur le Parc Intercommunal des Garennes, les berges du vieux Louet et de la Loire et traverse les 4 domaines viticoles de la commune de Juigné-sur-Loire. Le départ et l'arrivée de l'ensemble des courses ont lieu Place du Hardas à Juigné-sur-Loire. La proportion de route empruntée est d'environ 15%.

4 parcours sont prévus :

- Trail 36 kms environ
- Trail 18 kms environ
- Course Nature de 9 kms environ
- 2 courses enfants à proximité de la Place du Hardas (enfants nés en 2007, 2008, 2009 ou en 2010, 2011, 2012) faisant respectivement 1200m et 600m

4/ RESPECT DE LA NATURE

Ces épreuves sont organisées dans les règles de la protection de l'environnement, il incombe à chacun d'avoir un comportement citoyen. **Toute attitude contraire à cette éthique engagera la disqualification du concurrent.**

"CHARTRE du Trail à respecter"

- Respect du milieu naturel et des zones viticoles traversées
- Ne jeter aucun déchet sur le sol
- Respecter le parcours balisé seul garant de votre orientation
- Venir en aide à un coureur en difficulté
- Joie et bonne humeur avec les organisateurs, entre coureurs, avec les riverains!

4/ – PARTICIPANTS :

Les épreuves sont ouvertes à tous les pratiquants de la course à pied licencié(e)s et non licencié(e)s, de la catégorie d'âge minimum CADET à Masters (athlètes nés en 2002 et avant) sur la Course Nature 9kms ; d'Espoir à Masters (athlètes nés en 1999 et avant) pour le Trail 18 et 36 kms. Pour les participants mineurs, une autorisation parentale signée sera exigée.

5/ - CERTIFICATS MÉDICAUX :

La participation aux épreuves sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'un certificat médical de non-contre-indications à la course à pieds en compétition (ou d'une copie de celui-ci) datant de moins d'un an le jour de l'épreuve pour les non-licenciés, pour les licenciés FFCO/FFPM/FFTRI la présentation obligatoire de la licence de la saison en cours. Une copie de ces documents sera obligatoirement conservée par l'organisateur. Pour les licenciés FFA, une licence valide le jour de la course.

Pour information, nous vous précisons que les licences FFA acceptées sont les licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running et Pass' Running

6/ - RESPONSABILITÉ MÉDICALE :

Le directeur de course ainsi que tous les membres de l'équipe médicale de l'épreuve peuvent mettre hors course tout participant dont l'état de santé leur semble incompatible avec le kilométrage restant à parcourir. Il leur est même possible d'interdire à des concurrents de prendre le départ si leur état physique semble incompatible avec l'effort à fournir, le terrain ou les conditions climatiques. Les organisateurs de la course déclinent toute responsabilité sur les défaillances physiques pouvant survenir le jour de la course.

7/ - CONTRÔLES :

Des contrôles pourront être effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. Un coureur classé à l'arrivée qui ne serait pas passé à l'un des points de contrôle, ayant fait l'objet d'une assistance quelconque ou dont le dossard ne serait pas visible, sera disqualifié sans possibilité de faire appel. Toute infraction constatée par un membre de l'équipe organisatrice entraînera la disqualification immédiate.

8/ - RAVITAILLEMENT :

Chaque participant court en autonomie et doit prévoir ses réserves d'eau et d'alimentation sur le parcours. Cependant des ravitaillements, en eau principalement, sont prévus aux km , 3 et 6kms pour la course Nature 9kms (solo et relais) et lors de la traversée des différents domaines aux km 10, 15, 18 , 24 et 30 pour le Trail 36kms, plus le ravitaillement d'arrivée. L'eau ainsi que les aliments proposés ne pourront être consommés que sur place. Il est formellement interdit de quitter le poste de ravitaillement avec un quelconque déchet potentiel. Seule l'eau pourra être donnée aux porteurs de bidons ou de sac avec poche à eau. Tout coureur surpris en train de jeter des déchets dans la nature en dehors des zones de ravitaillements sera mis hors course. Les concurrents ne peuvent être ravitaillés en dehors de la zone de ravitaillement.

9/ - MATÉRIEL RECOMMANDÉ :

- Réserve d'eau d'1l minimum pour le 36km + petite réserve alimentaire conseillée.

- Réserve d'eau de 500ml minimum pour le 18 km
 - Chaussures de type « trail » pour une bonne stabilité.
- Un contrôle inopiné sur les parcours du 29 kms peut être effectué.

10/ - CIRCULATION :

Le parcours emprunte ou croise des voies de circulation automobile. Il convient et il est de la responsabilité de chacun des coureurs, de respecter les règles élémentaires de sécurité lors du passage sur celles-ci et de faire en sorte de rester visible des automobilistes. Pour vos chevilles comme pour votre sécurité il est conseillé de courir sur le bas-côté gauche des routes ou de respecter les instructions des commissaires de course sur site. **Aucun accompagnateur à pied, à vélo ou engin motorisé ne sera toléré sur le parcours excepté pour les besoins de l'organisation.**

11/ - DOSSARDS :

Les dossards sont à retirer, le samedi précédent la course de 14h à 18h (à Hyper U Murs Erigné) et le matin de la course à partir de 7h (salle des anciennes écoles à Juigné à proximité du départ). Ceux-ci ne pourront être délivrés qu'après présentation d'une pièce d'identité et signature du coureur. Les dossards doivent être portés sur la poitrine par 4 épingles et visibles dans leur intégralité. Les coureurs n'arborant pas "le dossard de la course" seront exclus.

12/ - RÉSULTATS ET RÉCOMPENSES :

Le chronométrage par puce sera effectué par la société Time Pulse. Les résultats seront affichés à l'arrivée et sur le site internet « www.loireetvignes.fr » dans les plus brefs délais, sur le site Timepulse.fr et sur le site de la FFA. Chaque inscrit recevra une dotation. Des lots seront distribués aux 3 premiers du classement général (scratch). Seuls les coureurs présents lors de la remise des prix pourront prétendre à leurs lots.

Pour cette 5ème édition, nous renouvelons le challenge entreprise. L'équipe formant le plus grand nombre de participants d'une même entreprise sur l'ensemble des 3 épreuves (9,18,36 kms) se verra remettre un lot.

13/ - ASSURANCES :

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants à la course Trail Loire & Vignes, auprès de **SMACL Assurances**. Pour l'assurance individuelle accident, les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique ou psychique. Il incombe aux concurrents non licenciés de s'assurer personnellement.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subi par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

14/ - VESTIAIRES ET DOUCHES :

Vous disposez de vestiaires et douches dans la salle de sport de Juigné-sur-Loire à environ 800m du village Départ/Arrivée situé Place du Hardas.

15/ - ENGAGEMENT :

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement qu'à la seule condition de présenter un certificat médical de contre-indication de la pratique d'un sport. Aucun transfert d'inscription n'est également autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

16/ - DROIT D'IMAGE :

Chaque participant autorise expressément l'organisateur ainsi que les partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion du Trail Loire & Vignes le 1er juillet 2018, par tous moyens audiovisuels (image/son, téléphone, photo/vidéo), sur tous les supports y compris Internet, les documents publicitaires et promotionnels liés au Trail Loire & Vignes le 1er septembre 2019. CNIL: Conformément à la Loi informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les inscrits disposent d'un droit d'accès de rectification aux données personnelles les concernant. Toute requête sera prise en compte en écrivant à l'adresse : loireetvignes@gmail.com

17/ - DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Trail Loire & Vignes s'inscrit dans une démarche Eco Citoyenne (tri sélectif, covoiturage, parking à vélo, etc...).

Afin de limiter les impressions papiers, nous vous invitons à vous inscrire en priorité sur le site www.timepulse.run

Les inscriptions sur place seront possibles uniquement en cas de dossards disponibles.

18/ - PARKINGS

Des parkings seront disponibles à proximité du village « Départ/Arrivée » situé Place du Hardas de Juigné-Sur-Loire. L'accès à ces parkings se fera uniquement en provenance de Mûrs-Erigné (sous réserve de modification de l'accès)

Dans une démarche Eco Citoyenne, merci de privilégier le Covoiturage (lien sur notre site internet www.cariocar.fr et www.blablacar.fr)

19/ – VALIDITÉ D'INSCRIPTION :

Seules les inscriptions complètes (bulletin complet et signé, paiement de l'inscription, présence d'un certificat médical ou d'une licence FFA valide, ...) sont prises en compte (pas de dossier complet = pas de dossard).

20/ -INTEMPERIES :

Certaines zones du parcours étant en zone inondable, en cas de crues ou d'intempéries l'organisation pourrait être dans l'obligation de modifier ou d'annuler l'épreuve, aucun remboursement ne sera effectué (art. 15). Dans la mesure du possible cette information sera donnée via le site internet au plus tôt.

21/– CONTRÔLE ANTI-DOPAGE :

Un contrôle antidopage peut avoir lieu inopinément sur cette épreuve.

22/ – SECURITE PARCOURS :

Le Parcours établi est protégé par des signaleurs, un service médical de secours mobile agréé sera mis en place pour assurer votre sécurité sur le parcours, un médecin sera présent pour établir un diagnostic médical en cas de besoin.

Les vélos, engins motorisés sont interdits sur le parcours sauf autorisation des organisateurs.

23/ – ETHIQUE

Tout concurrent s'engage sur l'honneur à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

24/ –TARIFS :

- 10€ pour la course Nature 9km (7€ licenciés FFA49)

- 13€ pour le Trail 18 km (9€ licenciés FFA49)
- 17€ pour le Trail 36 km (11€ licenciés FFA49)

Les tarifs d'inscription augmenteront au 15 août 2019 pour les 3 courses pour tous les coureurs : 12€ pour la course nature 9km, 15€ pour le 18 kms et 19€ pour le Trail 36 km.

Date limite d'inscription : 1^{er} septembre 2019 (sous réserve de dossards disponibles)

25/ - NOMBRE DE COUREURS

Les organisateurs se réservent le droit de clore les engagements dès que le nombre maximum de coureurs sera atteint (1200 coureurs sur l'ensemble des courses).

26/ – Acceptation

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et à en accepter toutes les clauses.

L'Equipe d'organisation du Trail Loire & Vignes

